

Utilisation résine

Utilisation de la résine lors des matches de championnats et de la coupe.

Le Conseil de la FLH rappelle que l'utilisation de la résine est interdite :

- 1) pour tous les matches des catégories jeunes (excepté les cadettes et les cadets, voir formule « jeunes »).
- 2) dans tous les centres sportifs par décret officiel et publié du Conseil Échevinal.
- 3) sur les chaussures et sur les bras (tapes, pochettes ou autres).

Un match arrêté pour entrave au règlement sera déclaré forfait pour l'équipe fautive.

Sanctions

Il n'y a donc pas de sanction progressive à prendre contre les joueurs.

Pour les points 1 + 2 les joueurs fautifs sont priés d'enlever la résine et de se laver les mains.

Pour le point 3 les joueurs sont priés d'enlever la résine ainsi que les tapes, pochettes ou autres.

Dans tous les cas les joueurs ne peuvent participer au jeu après avoir rempli les instructions des arbitres.

Un match ne peut pas être arrêté par un arbitre mais par un responsable de la salle (point 1+2).

A ce moment les arbitres sont obligés de faire un rapport.